**Modalités de prise en compte des personnes en situation de handicap**

Permis B sur véhicule aménagé pour les personnes à mobilité réduite

Il est possible pour une personne handicapée de passer un permis de conduire grâce à certains aménagements des épreuves de l'examen et des véhicules utilisés.

Notre auto-école n’est pas spécialisée pour la prise en charge des handicaps nécessitants des aménagements plus importants qu’une simple boîte automatique.

Néanmoins, nous vous proposerons une assistance afin de rechercher une structure adéquate qui vous accueillera et vous accompagnera dans votre démarche d’obtention du permis de conduire de la catégorie B si nous ne sommes pas en mesure de vous former directement.

N’hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes :

Référant handicap : Julia Pasqualini

Directement à l’accueil de votre agence Par téléphone : 01 42 42 23 32

Par mail : [cfr.colombes@free.fr](mailto:cfr.colombes@free.fr)

Site internet : www.auto-ecole-colombes.com

**Bon à savoir :**

**Le site de la CEREMH recense des auto-écoles spécialisées par département.**